

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet SAFRAN Turbine Airfoils La Janais sur la commune principale de l'AIOT Rue Pierre et Marie Curie 35131 CHARTRES DE BRETAGNE.

La référence de votre dossier est A-5-DPJQEEF85 et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/02/2025 à 12h06 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.neris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **79018467501506**

Organisme : **BUREAU VERITAS EXPLOITATION**

Nom : **CARLE**

Prénom : **DAVID**

Fonction : **PRESIDENT**

Adresse électronique : [REDACTED]

Téléphone fixe : [REDACTED]

Téléphone portable : [REDACTED]

Personne morale

N° SIRET **41481521700016**

Raison sociale **SAFRAN AIRCRAFT ENGINES**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

2 BOULEVARD DU GENERAL MARTIAL VALIN

75015 PARIS 15

Signataire

Nom : **DÜRR**

Prénom : **Pascal**

Qualité : Directeur projet **SAFRAN Turbine Airfoils**

Adresse électronique : [REDACTED]

Téléphone fixe : [REDACTED]

Téléphone portable : [REDACTED]

Référent

Nom : **BOIVIN**

Prénom : **Matthieu**

Fonction : **Responsable projet**

Adresse électronique : [REDACTED]

Téléphone fixe : [REDACTED]

Téléphone portable : [REDACTED]

Adresse électronique d'échange avec l'administration

Adresse électronique : [REDACTED]

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **SAFRAN Turbine Airfoils La Janais**

Description des activités : **Production d'aubes de turbines de moteurs d'avions en fonderie de précision par cire perdue**

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue Pierre et Marie Curie

35131 CHARTRES DE BRETAGNE

X : 349020

Y : 6783985

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2552	2552-2	Fonderie de métaux et alliages non-ferreux	Capacité de production 1400 kg/j		
2560	2560-2	Travail mécanique des métaux et alliages	890 kW	DC	
2561	2561	Trempé recuit, revenu des métaux et alliages	3	DC	
2563	2563-2	Nettoyage lessiviel	Quantité de produit mise en œuvre 5000 L	DC	
2565	2565-2-b	Traitement de surface	Volume des cuves 700 L	DC	
2575	2575	Emploi de matières abrasives	Puissance totale installée 75 kW	D	
4110	4110-2-b	Toxicité aiguë catégorie 1	Quantité susceptible d'être présente 200 kg	DC	
4130	4130-2-b	Toxicité aiguë catégorie 3 /	Quantité susceptible d'être	D	

		inhalation.	présente 1.5 t
4511	4511-2	Dangereux pour l'environnement aquatique 2	Quantité susceptible d'être DC présente 120 t
		Gaz à effet de serre fluorés ou substances qui appauvrisse la couche d'ozone	Quantité susceptible d'être DC présente 1500 kg
1185	1185-2-a		

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination : **La cire et le métal seront recyclés via l'élaborateur de matières premières. Une aire de tri sélectif des déchets sera mise en place pour assurer le recyclage de la part valorisable des déchets produits. Les déchets dangereux (dont boues ou effluents concentrés de la station 0 rejet) seront stockés à l'abri des intempéries et collectés par un prestataire spécialisé.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **La défense incendie de la ZAC de la Janais est assurée par un maillage de poteaux incendie conformes aux prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et alimentés par le réseau d'eau potable. Le positionnement des poteaux incendie a fait l'objet d'une validation de la part du SDIS. Des réserves d'eau internes seront également installées sur la parcelle. Le dimensionnement de ces réserves incendie et du dispositif de récupération des eaux d'extinction incendie est précisé dans le permis de construire.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant : **Les moyens de secours et de protection présents sur le site seront : Présence de personnel formé 24h/24 + PC sécurité – gardiennage ; le site disposera d'une détection incendie, d'alarmes techniques et de sécurité, et d'une vidéosurveillance, avec report PC ; tous les locaux seront équipés de moyens d'alerte et de lutte contre l'incendie adaptés et contrôlés annuellement ; L'ensemble des locaux sera sprinklé, avec pré actionneurs pour la zone des fours de fusion (temps de réponse différé) ; Les transfos (secs), le TGBT, les armoires de puissance et le groupe électrogène pour les fours de fusion, seront isolés dans des locaux coupe-feu ; les produits chimiques seront stockés dans des locaux dédiés compartimentés coupe-feu ; Les locaux techniques (atelier de traitement de surface**

et station 0 rejet) seront séparés entre eux par des parois coupe-feu 2h; Les ateliers seront éloignés de plus de 20 m des limites de propriété ; Une capacité de rétention des eaux d'extinction sera présente

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)